



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juillet 2020– 18 heures 00

Présents : Christian **GRAU**, Françoise **BASTELICA**, Jérôme **CANOVAS**, Marie **ARIZA**, Luis **ARES**, Violaine **MARIANNE**, Daniel **GALY**, Marie **CABASSOT**, Jean-Louis **MARQUES**, Carole **DUCIEL**, Boris **IGONET**, Claire **KIRCH**, Yannick **CONEGERO**, Michel **BIAL**, Régine **LEVACHER**,

Procurations :

Absents excusés :

1 – Installation des Conseillers Municipaux

- Ouverture de la séance par la doyenne d'âge Marie CABASSOT
- Le Maire fait l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus déclare les membres du conseil Municipal ci-dessous (présents et absents installés dans leur Fonction

| Qualité | Nom et Prénom |
|----------|----------------------------|
| Monsieur | GRAU Christian |
| Madame | BASTELICA Françoise |
| Monsieur | CANOVAS Jérôme |
| Madame | ARIZA Marie |
| Monsieur | ARES Luis |
| Madame | MARIANNE Violaine |
| Monsieur | GALY Daniel |
| Madame | CABASSOT Marie |
| Monsieur | MARQUES Jean-Louis |
| Madame | DUCIEL Carole |
| Monsieur | IGONET Boris |

| | |
|----------|-------------------------|
| Madame | KIRCH Claire |
| Monsieur | CONEGERO Yannick |
| Monsieur | BIAL Michel |
| Madame | LEVACHER Régine |

2. Nomination du secrétaire de séance

Monsieur Boris IGONET a été désigné en qualité de Secrétaire par le Conseil Municipal (art. L 2121-15 du CGCT)

3 – Election du Maire

3-1 – Présidence de l'Assemblée

- Madame Marie CABASSOT, doyenne d'âge, des membres présents du Conseil Municipal présidente de l'Assemblée (art. L 2122-8 du CGCT) a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, il est dénombré 15 conseillers présents
- Elle est constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT est remplie.
- Madame Marie CABASSOT, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT. Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3-2 – Constitution du bureau

Le Conseil municipal désigne deux assesseurs: MM. **MARQUES** Jean-Louis et **CONEGERO** Yannick ont été désignés

3-3 – Déroulement de chaque tour de scrutin

- Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote. Il fait constater au Président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe d'un modèle uniforme fourni par la Mairie. Le Conseiller Municipal a déposé lui-même l'enveloppe dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.
- Le nombre des Conseillers qui n'aurait pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom est enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L 66 du code électoral sont sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes sont annexés et placés dans une enveloppe close, jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

3-4 – Résultat du premier tour de scrutin

| | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 01 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 14 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau..... | 2 |
| e. Nombre de suffrages exprimés (b – c) | 12 |
| f. Majorité absolue | 7 |

| NOM et Prénoms des candidats | Nombre de suffrages obtenus | |
|------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| Monsieur Christian GRAU | 12 | Douze |
| | | |
| | | |

3-5– Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur Christian GRAU a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

4 – Détermination du nombre des adjoints

Sous la présidence de M. Christian GRAU, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à déterminer le nombre d'adjoint au Maire sans que celui ne puisse excéder 30% de l'effectif global.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) a fixé à 4 le nombre d'adjoints au Maire.

5 – Election des Adjoints au maire

- Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel.
- Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants

5.1- Résultats du premier tour de scrutin

| | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 15 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 2 |
| d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) | 13 |
| e. Majorité absolue | 7 |

| Désignation des listes par ordre alphabétique | Nombre de suffrages obtenus | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffre | En toutes lettres |
| Liste portée par Monsieur CANOVAS Jérôme | 12 | douze |
| | | |
| | | |

5.2 - Proclamation de l'élection des adjoints

La liste de Monsieur Jérôme CANOVAS ayant obtenu la majorité absolue MM Jérôme CANOVAS; Françoise BASTELICA, Luis ARES et Marie ARIZA ont été désignés adjoints au Maire.

5 - Clôture du procès-verbal

Le procès-verbal, a été dressé et clos le 03/07/2020, à 18h33 heures.

Fait à CERBERE le 06/07/2020

Le Maire,



Christian GRAU

